

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE SERRES-MORLAAS

DU 18.10.2022

L'an **deux mille vingt-deux, le 18 octobre**, à 17 heures 30, sur convocation transmise le 10 octobre 2022, s'est réuni le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Serres-Morlaàs, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Président.

**Présents** M BREGEGERE Pierre, M BURON Thomas, Mme FILLON Charlotte, Mme LARBIOUZE Clarisse, Mme LHASSANI Leila, M VIGNEAU Jean-Louis

**Absent excusé ayant donné procuration** : M HAURET Jean-Marc donne procuration à Mme FILLON Charlotte.

**Nombre de conseillers en exercice** : 7

**Nombre de présents** : 6

**Nombre de votants** : 7

Mme FILLON Charlotte été désignée secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un adjoint d'animation.

### **1 : Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un adjoint d'animation**

Le Président expose que la commune a décidé de reprendre la gestion du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) qui était assurée depuis 2015 par l'Association départementale des FRANCAS.

Il convient, par conséquent de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires annualisées) afin de répondre à l'augmentation des missions confiées à l'agent qui assure la direction du CLAE.

Le Comité Technique Intercommunal, dans sa séance du 15 septembre 2022, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires annualisées) d'adjoint d'animation et la création d'un emploi permanent à temps non complet (24,50 heures hebdomadaires annualisées) d'adjoint d'animation, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

**Pour** : 7      **Contre** : 0      **Abstention** : 0

## 2 : Questions divers

Aucune question n'a été soulevée.

La délibération prise au cours de la séance est numérotée 2022/98.

Signature du Président :

Pierre BREGEGERE



Signature de la secrétaire de séance :

Charlotte FILLON

